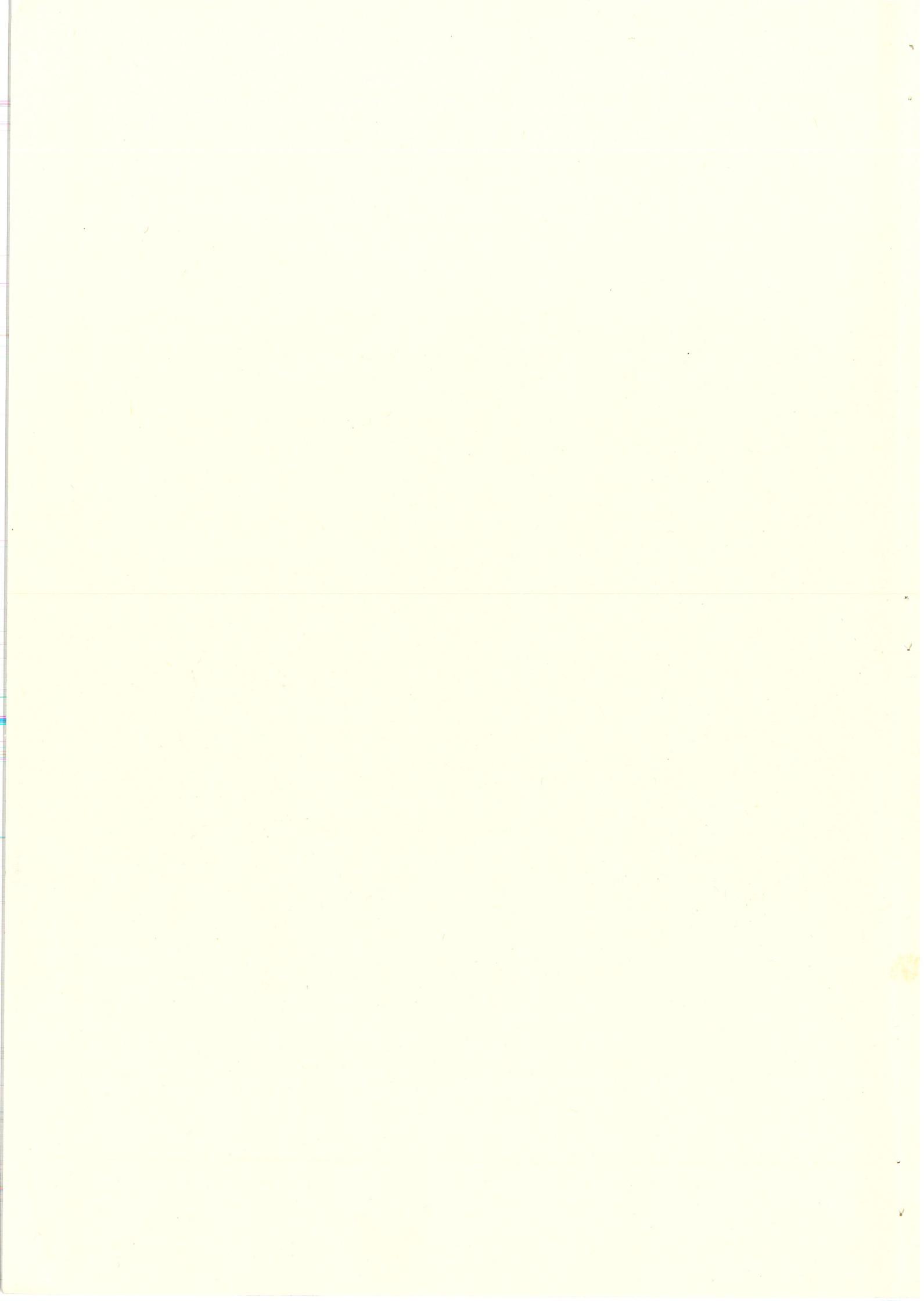


# BUSSAC info





# SOMMAIRE

## BUSSAC INFO

N° 33

TRÔISIEME TRIMESTRE  
1989

### Elaboration de ce numéro :

M.C. Allinand, R. Bouraud, N. Chabot, N. Guiter, M.C. Pommier, J.L. Pommier.

Avec la participation de la section photo du F.R.

ISSN : 0776-2246

### **Vie des sections**

- 3 Jeux intervillages
- 5 Course pédestre
- 8 Club informatique
- 9 Bussac - Kabara
- 10 Tennis info

### **Informations locales**

- 15 Ronde de Saintonge
- 19 Concert
- 20 Départ en retraite de Mlle COSTE
- 23 Conseil d'école
- 25 Aménagement des rythmes de l'enfant
- 28 Rentrée 89 à la maternelle
- 30 1840-1850 : difficile rentrée des classes

### **Informations municipales**

- 33 Réunion du 26 mai
- 35 Réunion du 13 juin
- 37 Réunion du 3 septembre
- 39 Elections sénatoriales
- 40 Informations diverses



# SOMMAIRE

## BUSSAC INFO

N° 33

TRÏISIEME TRIMESTRE  
1989

### Elaboration de ce numéro :

M.C. Allinand, R. Bouraud, N. Chabot, N. Guiter, M.C. Pommier, J.L. Pommier.

Avec la participation de la section photo du F.R.

ISSN : 0776-2246

### **Vie des sections**

- 3 Jeux intervillages
- 5 Course pedestre
- 8 Club informatique
- 9 Bussac - Kabara
- 10 Tennis info

### **Informations locales**

- 15 Ronde de Saintonge
- 19 Concert
- 20 Départ en retraite de Mlle COSTE
- 23 Conseil d'école
- 25 Aménagement des rythmes de l'enfant
- 28 Rentrée 89 à la maternelle
- 30 1840-1850 : difficile rentrée des classes

### **Informations municipales**

- 33 Réunion du 26 mai
- 35 Réunion du 13 juin
- 37 Réunion du 3 septembre
- 39 Elections sénatoriales
- 40 Informations diverses



## JEUX INTERVILLAGES - 1<sup>er</sup> juillet

Pour cette nouvelle édition des Jeux Intervillages, Bussac se trouvait, cette année, être la commune organisatrice.\$

La tâche ne fut pas simple, et beaucoup de nos nuits se trouvèrent raccourcies, empiétées par des réunions tardives.

Le thème fut aisé à trouver. En cette année du bicentenaire, il était difficile d'y échapper ! Restait à trouver les idées de jeux, la réalisation et la mise en place.

Les communes contactées répondirent toutes présent : St Hilaire, Le Douhet, Chaniers, Fontcouverte et cette année le retour de Vénérand.

Sur le terrain de l'Ouche du Pontreau, une semaine avant le grand jour, un groupe de volontaires a travaillé presque nuit et jour pour l'installation du terrain. Ce n'est pas si simple que cela d'enfoncer de grands poteaux dans le sol et d'aller y fixer des rangées de projecteurs !

Malgré le temps couvert de ce samedi, tôt le matin nous étions sur le terrain afin d'achever les derniers préparatifs. Enfin, vers 19 heures, les quelques 800 personnes qui s'étaient rassemblées autour du terrain purent assister au déroulement des jeux.

Une innovation cette année: la gratuité des entrées.

A l'entracte, petits et grands purent s'amuser aux différents stands de jeux, tandis que les plus gourmands dévalisaient les stands de nourriture et les buvettes.

Puis à la reprise des Jeux, chacun regagna sa place afin d'encourager son équipe.

A la remise des coupes, dans une ambiance chaleureuse, tout le monde a pu constater le fair-play des équipes.

Une bonne soirée, préparée depuis 6 mois et mobilisant beaucoup de bénévoles, s'achevait dans la bonne humeur. Nous pouvions être satisfaits, malgré la peu brillante performance de l'équipe bussacaise (mais l'important n'est-il pas de participer ?) tout s'est passé le mieux possible.

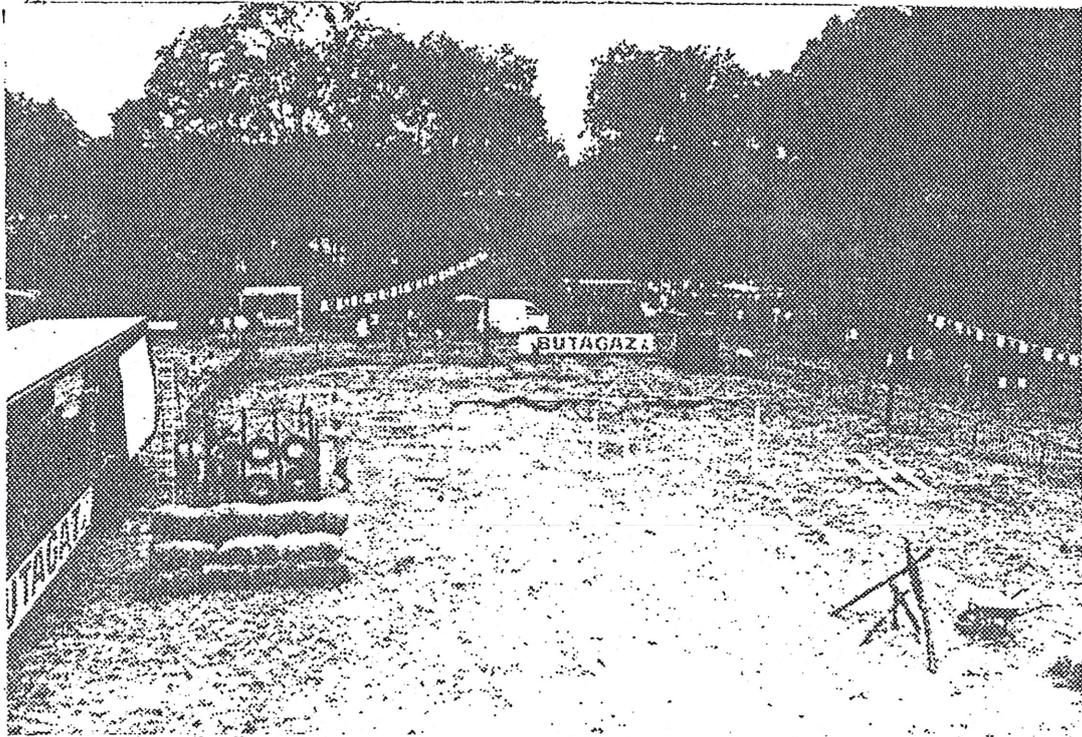
Il serait trop long de citer toutes les personnes qui nous ont aidé d'une façon ou d'une autre et nous risquerions d'en oublier. Mais à tous ces gens (qui sauront se reconnaître) nous disons un grand merci. Nous avons pu constater que l'esprit d'entraide et de solidarité était encore très présent.

Pour le Comité d'Organisation des Jeux Intervillages

V. EMERIT

**CLASSEMENT FINAL**

1er	Fontcouverte
2eme	St Hilaire
3eme	Chaniers
4eme	Le Douhet
5eme	Vénérand
6eme	Bussac



L'installation du terrain

" Ma perruque est-elle droite ? "



# COURSE PEDESTRE - RESULTATS

CLASSEMENT GENERAL

EPREUVE : 2,3Kms

Clas.	Nom	Prenom	Dossard	Temps	Sexe
1	- PATROUILLAULT	OLIVIER	( 174 ) BUSSAC	0 h 9 mn 47 s	M
2	- DIE	VINCENT	( 192 )	0 h 9 mn 48 s	M
3	- PATROUILLAULT	EMMANUEL	( 175 ) BUSSAC	0 h 9 mn 55 s	M
4	- DAVID	LUDOVIC	( 173 )	0 h 9 mn 58 s	M
5	- POMMIER	JEAN	( 191 ) BUSSAC	0 h 10 mn 10 s	M
6	- DAVIAUD	JEREMIE	( 194 )	0 h 10 mn 11 s	M
7	- GAUDIN	JEROME	( 179 ) BUSSAC	0 h 10 mn 49 s	M
8	- GREMILLON	JEROME	( 181 ) BUSSAC	0 h 10 mn 50 s	M
9	- SAVARIT	JULIEN	( 190 ) BUSSAC	0 h 10 mn 53 s	M
10	- SOUMAGNAC	DAMIEN	( 171 )	0 h 11 mn 1 s	M
11	- DURAND	RAPHAEL	( 178 ) BUSSAC	0 h 11 mn 2 s	M
12	- LAJOIE	CHRISTINE	( 185 ) BUSSAC	0 h 11 mn 10 s	F
13	- DURAND	BENJAMIN	( 176 ) BUSSAC	0 h 11 mn 13 s	M
14	- LARGE	LAURENT	( 198 ) BUSSAC	0 h 11 mn 14 s	M
15	- ANTONIN	NICOLAS	( 187 ) BUSSAC	0 h 11 mn 25 s	M
16	- JACQUES	GUILLAUME	( 188 ) BUSSAC	0 h 11 mn 35 s	M
17	- KOLCHAK	MATHIEU	( 193 ) BUSSAC	0 h 11 mn 39 s	M
18	- DURAND	MARILYNE	( 177 )	0 h 11 mn 40 s	F
19	- JOURDAIN	ANNE	( 182 ) BUSSAC	0 h 11 mn 45 s	F
20	- CHABIRON	GREGORY	( 172 ) BUSSAC	0 h 12 mn 3 s	M
21	- POUYTES	LUDOVIC	( 196 )	0 h 12 mn 4 s	M
22	- LOISEAU	CHRISTOPHE	( 183 )	0 h 12 mn 8 s	M
23	- MOREAU	JULIEN	( 184 )	0 h 12 mn 10 s	M
24	- MAILLET	ANDREY	( 197 ) BUSSAC	0 h 12 mn 42 s	F
25	- GAUDIN	MAITE	( 180 ) BUSSAC	0 h 12 mn 52 s	F
26	- SAVARIT	ALEXANDRA	( 189 ) BUSSAC	0 h 14 mn 5 s	F
27	- DUFAU	FABRICE	( 195 )	0 h 15 mn 8 s	M
28	- LAJOIE	NOEL	( 186 ) BUSSAC	0 h 15 mn 20 s	M
29	- CLINCKEMAILLIE	ESTELLE	( 199 ) BUSSAC	0 h 16 mn 10 s	F

CLASSEMENT GENERAL

EPREUVE : 4,6Kms

Clas.	Nom	Prenom	Dossard	Temps	Sexe
1	- VINCEDEAU	JEROME	( 202 ) BUSSAC	0 h 17 mn 51 s	M
2	- FOURGEAUD	DIDIER	( 207 )	0 h 18 mn 4 s	M
3	- TRAIN	GAEL	( 205 )	0 h 18 mn 7 s	M
4	- RIVASSEAU	ROMUALT	( 206 )	0 h 19 mn 53 s	M
5	- CLERFEUILLE	TATIANA	( 201 ) BUSSAC	0 h 24 mn 52 s	F
6	- JACQUES	CLAIRE	( 203 ) BUSSAC	0 h 26 mn 14 s	F
7	- LAJOIE	ISABELLE	( 204 ) BUSSAC	0 h 26 mn 15 s	F

## CLASSEMENT GENERAL

EPREUVE : 10Kms

Clas.	Nom	Prenom	Dossard	Temps	Sexe
1	- DELB	JEAN HENRY	( 90 )	0 h 35 mn 38 s	M
2	- RENAULT	RENE	( 77 )	0 h 37 mn 52 s	M
3	- GALVAGNION	DANIEL	( 87 )	0 h 38 mn 5 s	M
4	- SALVIN	BRUNO	( 65 )	0 h 38 mn 10 s	M
5	- DUCROCO	THIERRY	( 61 )	0 h 38 mn 12 s	M
6	- DESSAIS	GERARD	( 88 )	0 h 39 mn 6 s	M
7	- ROBIN	PATRICK	( 89 )	0 h 39 mn 45 s	M
8	- GRASSAUD	CLAUDE	( 78 )	0 h 39 mn 50 s	M
9	- BAUDY	PIERRE	( 80 )	0 h 40 mn 40 s	M
10	- GERINARD	BRUNO	( 85 )	0 h 40 mn 51 s	M
11	- RIVASSEAU	GERARD	( 66 )	0 h 41 mn 30 s	M
12	- BARITEAU	PATRICK	( 79 )	0 h 42 mn 20 s	M
13	- GAUTIER	JEAN MARIE	( 75 )	0 h 43 mn 0 s	M
14	- VIDAL	GUY	( 86 )	0 h 46 mn 44 s	M
15	- PIAT	ALAIN	( 74 )	0 h 47 mn 0 s	M
16	- MEYZE	JEAN LUC	( 71 )	0 h 47 mn 25 s	M
17	- POUYTES	JACQUES	( 76 )	0 h 47 mn 30 s	M
18	- MARCOT	JEAN GERARD	( 60 )	0 h 47 mn 35 s	M
19	- BOUREZ	JEAN MARC	( 69 )	0 h 47 mn 55 s	M
20	- HIPEAUX	RENE	( 64 )	0 h 48 mn 50 s	M
21	- TRAIN	BERNARD	( 67 )	0 h 49 mn 20 s	M
22	- JEAN	DANIEL	( 92 )	0 h 49 mn 35 s	M
23	- MONGET	PASCAL	( 83 )	BUSSAC 0 h 49 mn 40 s	M
24	- VISSAC	ROLAND	( 70 )	0 h 50 mn 6 s	M
25	- MONGET	PHILIPPE	( 84 )	BUSSAC 0 h 50 mn 10 s	M
26	- VINCEDEAU	BERNADETTE	( 63 )	BUSSAC 0 h 51 mn 10 s	F
27	- MONGET	ROLAND	( 82 )	BUSSAC 0 h 52 mn 0 s	M
28	- BOUREZ	MARC	( 68 )	0 h 54 mn 17 s	M
29	- MIGAUD	ELISABETH	( 91 )	0 h 55 mn 15 s	F
30	- PIMIENTA	PAUL	( 81 )	0 h 55 mn 15 s	M
31	- BOUQUET	PAULINE	( 72 )	0 h 55 mn 17 s	F
32	- BOUGET	CLAUDE	( 62 )	1 h 3 mn 37 s	M
33	- BUREAU	MARIE CHANTAL	( 73 )	1 h 6 mn 7 s	F
34	- BIDON	BIDON	( 4 )	0 h 0 mn 0 s	M



CLASSEMENT GENERAL EPREUVE : 20Kms

Clas.	Nom	Frenom	Dossard	Temps				Sexe		
1	- GUERIN	JANICK	( 514 )	1	h	11	mn	59	s	M
2	- DAVIAUD	JACKY	( 534 )	1	h	18	mn	20	ss	M
3	- DRUGEDON	JANY PIERRE	( 533 )	1	h	22	mn	13	ss	M
4	- VINET	FREDDY	( 512 )	1	h	23	mn	15	ss	M
5	- LOPEZ	MICHEL	( 501 )	1	h	25	mn	22	ss	M
6	- MORICEAU	JOHN	( 530 )	1	h	25	mn	35	ss	M
7	- ARMAND	JACQUES	( 520 )	1	h	27	mn	43	ss	M
8	- BOISSERIE	DOMINIQUE	( 536 )	1	h	29	mn	40	ss	M
9	- DUFEIL	JEAN PIERRE	( 508 )	1	h	30	mn	20	ss	M
10	- TESTARD	JEAN PIERRE	( 519 )	1	h	31	mn	5	ss	M
11	- BELLET	CHRISTIAN	( 510 )	1	h	31	mn	38	ss	M
12	- THIMOTEE	CHRISTOPHE	( 526 )	1	h	31	mn	40	ss	M
13	- FARTECK	JEAN CLAUDE	( 515 )	1	h	32	mn	6	ss	M
14	- SOUCHARD	ALAIN	( 502 )	1	h	33	mn	6	ss	M
15	- MORIN	PIERRE	( 540 )	1	h	34	mn	3	ss	M
16	- BILLAUD	MAGUY	( 527 )	1	h	35	mn	0	ss	M
17	- BARREAU	PHILIPPE	( 509 )	1	h	35	mn	4	ss	M
18	- DORE	JACKY	( 529 )	1	h	35	mn	8	ss	M
19	- MAIRE	MICHEL	( 531 )	1	h	35	mn	35	ss	M
20	- GENIER	RICHARD	( 535 )	1	h	37	mn	30	ss	M
21	- BOULLE	MICHEL	( 511 )	1	h	38	mn	57	ss	M
22	- CHAZEAU	JAMES	( 523 )	1	h	39	mn	20	ss	M
23	- GEAY	JOEL	( 522 )	1	h	39	mn	40	ss	M
24	- COQUILLAUD	CHRISTIAN	( 525 )	1	h	39	mn	56	ss	M
25	- BOUTINET	JEAN JACQUES	( 516 )	1	h	41	mn	22	ss	M
26	- MICHAUD	DANIELLE	( 538 )	1	h	42	mn	17	ss	F
27	- RAUL	ERIC	( 537 )	1	h	42	mn	18	ss	M
28	- JOURDAIN	PHILIPPE	( 513 )	1	h	42	mn	50	ss	M
29	- MIGNAUD	JEAN PIERRE	( 532 )	1	h	44	mn	13	ss	M
30	- SIMON	RENE	( 521 )	1	h	44	mn	33	ss	M
31	- TOCAVEN	JEAN PAUL	( 539 )	1	h	45	mn	2	ss	M
32	- BORDIER	JEAN PIERRE	( 528 )	1	h	46	mn	0	ss	M
33	- ABRIOUX	ROBERT	( 518 )	1	h	46	mn	46	ss	M
34	- BOUCHET	JEAN PIERRE	( 524 )	1	h	46	mn	47	ss	M
35	- CARDINAL	MAURICETTE	( 504 )	1	h	47	mn	25	ss	F
36	- VINCENDEAU	DANIEL	( 503 )	1	h	48	mn	50	ss	M
37	- PERRIER	ROLAND	( 507 )	1	h	49	mn	55	ss	M
38	- SAMPIETRO	GERARD	( 517 )	1	h	52	mn	23	ss	M
39	- BONTEMPS	MARIE JEANINE	( 505 )	2	h	25	mn	0	ss	F
40	- BIDON	BIDON	( 5 )	0	h	0	mn	0	ss	F

Bus3Ac

Bus3Ac

Bus3Ac



## SECTION INFORMATIQUE

A l'aube d'une nouvelle année scolaire, il semble utile de rappeler le bon déroulement de 1988-89, marquée par environ 600 h. d'informatique pour les scolaires, les adolescents, les adultes, mais aussi par une participation de la section au concours de belote et à la course pédestre.

Nous ne pouvons que féliciter les animateurs : Valérie BORDET, Valérie MARCOUILLER, Jean-Pierre PELLETREAU, Christian GAILLARD, mais aussi tous ceux qui ont assisté aux séances d'animation, quel que soit leur âge. Cette année, à partir du 29 SEPTEMBRE, Christian GAILLARD animera des séances pour les adolescents, tous les vendredis, à 18heures, en salle d'informatique à l'Ecole.

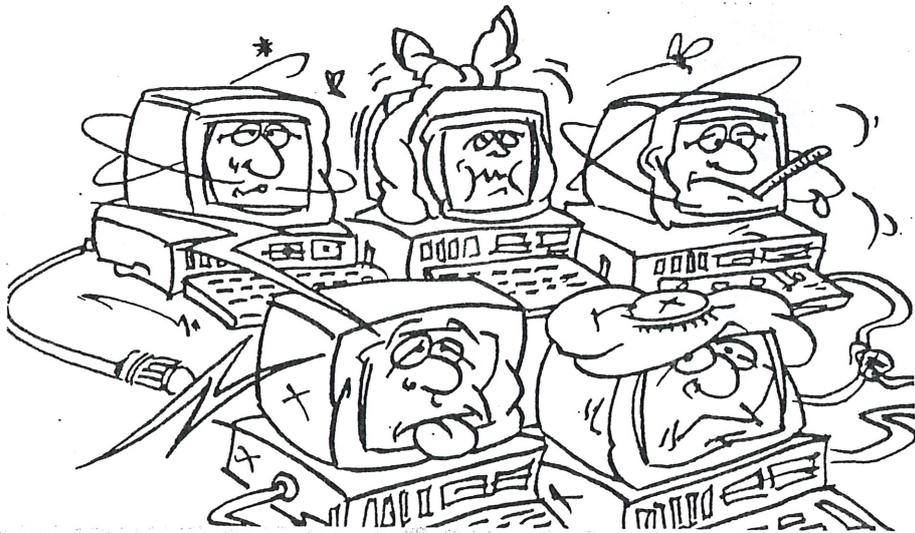
\* \* \* \* \*

L'Assemblée Générale aura lieu LUNDI 25 SEPTEMBRE, à 19heures, à l'école (Salle d'Informatique).

Les horaires des animations Adultes assurées par Jean-Pierre PELLETREAU y seront précisées.

Quant aux Scolaires, les dates et heures des séances de Club leur seront indiquées ultérieurement par écrit.

Adolescents, Adultes qui désiraient nous rejoindre, faites-vous connaître soit auprès des Animateurs, soit à l'Assemblée Générale. Nous vous attendons.

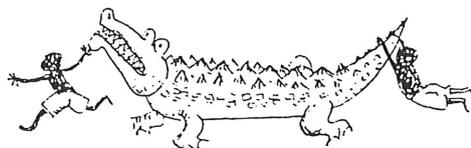


Pour la Section,

J. GUITER



## BUSSAC - KABARA



La section Bussac-Kabara vous fait part de la poursuite de ses efforts en faveur de l'école de Kabara qui va de nouveau ouvrir ses portes. Les petits maliens de Kabara vont rejoindre le chemin de l'école avec beaucoup d'enthousiasme, mais malheureusement leur soif de savoir et de découverte va se heurter à un obstacle de taille : le manque de fournitures scolaires et de livres. L'envoi d'un colis bussacais en janvier 1989, lors du voyage des membres de l'association Saintes - Tombouctou leur fut d'un grand secours et permit aux enseignants de poursuivre leur mission pédagogique et aux petits élèves maliens de recevoir la nourriture de l'esprit. La section Bussac-Kabara souhaite les aider de nouveau dans un futur proche par l'envoi d'un autre colis et nous espérons également que l'année 1990 sera l'occasion de créer des liens profonds d'amitié entre nos deux communautés. Mais pour que notre action ait plus d'ampleur, les membres de la section appellent toutes les personnes de bonne volonté, sensibles au message de l'aide humanitaire, à se joindre à nous!



Nelly Souchard

PS: Nos remerciements à toutes les personnes donatrices.



LE PORT  
DE KABARA

# TENNIS INFO

## ■ Nouvelles de l'équipe

Notre vaillante équipe a brillamment remporté toutes ses rencontres et monte donc en cinquième division départementale. Ce sera certainement plus difficile pour elle l'année prochaine mais nous pouvons faire confiance à nos joueurs...

## ■ Tournoi interne 1989

43 participants répartis sur trois tableaux, 40 matches en deux semaines, le tournoi s'est plutôt bien passé. Les conditions météorologiques étaient heureusement un peu plus favorables que l'année dernière.

Une nouveauté cette année dans les tableaux adultes : pas de têtes de série mais un tirage au sort pur et dur qui nous a valu quelques beaux matches dès le début du tournoi.

Citer ici tous les participants serait trop long et nous nous contenterons de vous donner les finalistes et demi-finalistes.

- Chez les messieurs, les demi-finales opposaient David Pimienta et Michaël Vincendeau d'une part, Dominique Sintes et Sylvain Dura d'autre part. Ce sont Michaël et Dominique qui se sont rencontrés en finale, Dominique Sintes sortant vainqueur de ce tableau.

- Chez les dames, nous retrouvions en demi-finales Josiane Demazoin contre Françoise Durand et Marie-Christine Durand contre Martyne Hemmer. La victoire finale revenait à Marie-Christine Durand qui parvenait à vaincre Josiane Demazoin.

- Chez les jeunes (moins de 13 ans), les demi-finales se sont disputées entre Bruno Pimienta et Cyril Mignon ainsi que Emmanuel Patrouillault et son frère Olivier. Et c'est finalement Olivier Patrouillault qui gagna devant Bruno Pimienta.

Après la remise des coupes aux vainqueurs de chaque tableau, en présence des autorités municipales, le verre de l'amitié fut offert à tous les présents, suivi du maintenant traditionnel pique-nique nocturne...

## ■ Assemblée générale de la section

Compte tenu des difficultés habituelles à réunir un soir d'Octobre les joueurs bussacais, l'assemblée générale de la section s'est déroulée après la finale du tournoi et... avant l'apéritif.

C'était l'occasion de rappeler les objectifs du bureau: développer et permettre à tous la pratique du Tennis à Bussac dans le cadre fixé par les statuts et le règlement intérieur du Foyer Rural, en précisant toutefois que ce but nous obligeait à dépasser ce cadre strict pour nous permettre de rentrer dans celui de la Fédération Française de Tennis (adhésion du club, licences en nombre minimum = au moins 20 par équipe engagée...).

La poursuite de ces objectifs se concrétisait donc par trois pôles d'action :

- Retour de Bussac à la compétition avec l'engagement d'une équipe dans le championnat de printemps.

- Poursuite des actions de formation :

. Les jeunes avec l'école de tennis du mercredi après-midi.

. Les adultes avec une série de cours le samedi matin.

- Les activités d'animation :

. Poursuite du classement interne ou pyramide.

. Tournoi interne de Juin...

C'était aussi l'occasion de remarquer quelques points plus préoccupants :

- Difficulté à obtenir une certaine cohésion de la section, attitude parfois un peu consummatrice des joueurs de tennis...

- Modestie de nos ressources financières (bien que le bilan financier laisse apparaître un solde nettement positif) qui ne permettent pas d'envisager par exemple le recours à un professeur de tennis patenté pour la formation de nos jeunes...

Cette A.G. donnait enfin l'occasion de fixer un autre but pour les années à venir : engager une seconde équipe, dont le niveau serait plus proche de celui de la moyenne des joueurs, dans le championnat de printemps.

Le renouvellement du bureau a permis l'arrivée de nouveaux membres, les anciens restant en place (voir encadré).

■ **Nouveau bureau de la section tennis**

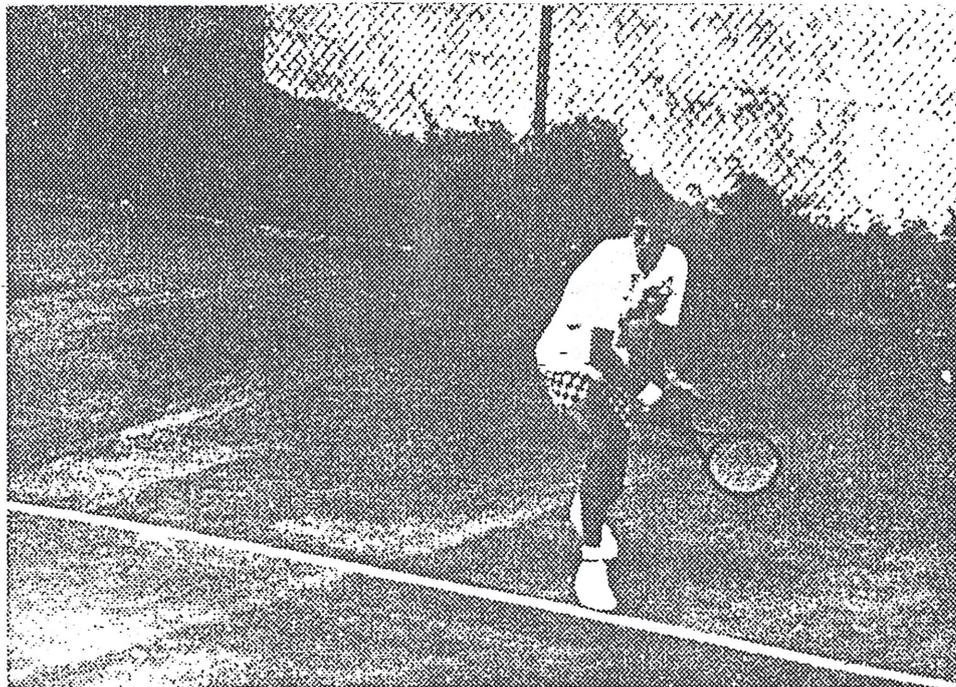
- Luc BATBY
- Josiane DEMAZOIN
- Sylvain DURA
- Françoise DURAND
- Marie-Christine DURAND
- Martyne HEMMER
- Chantal JAROUSSEAU
- Jean-Paul LAJOIE
- Jean-Louis POMMIER
- Dominique SINTES
- Michaël VINCENDEAU

## ECOLE DE TENNIS, SAISON 89-90

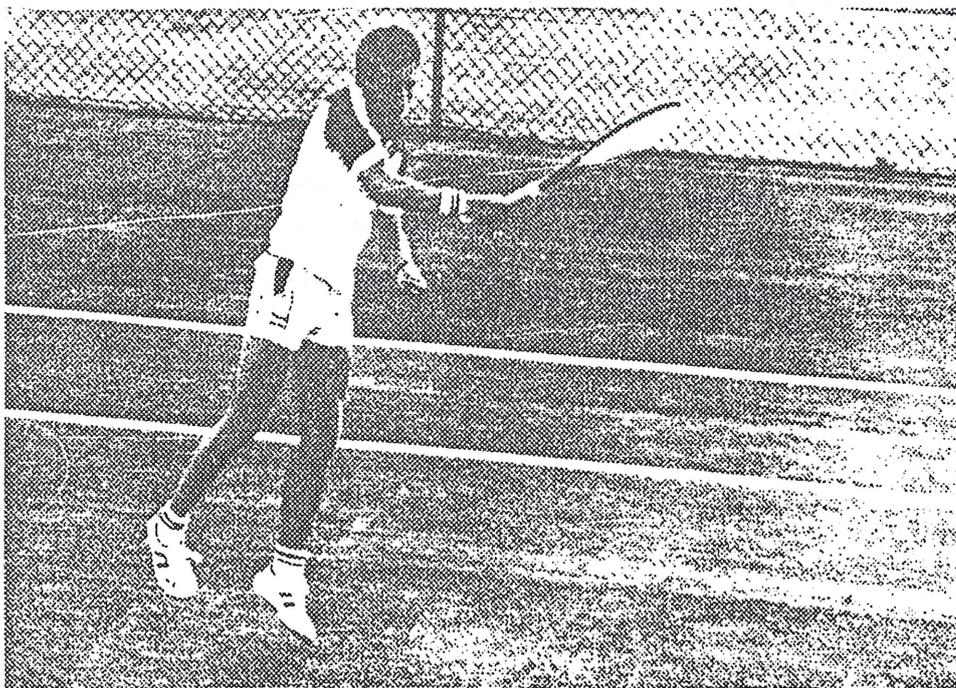
Elle concerne les enfants, à partir de 7 ans minimum, en fonction des possibilités d'encadrement. Les cours auront lieu le mercredi après-midi.

Inscriptions et renseignements supplémentaires auprès de Marie-Christine DURAND, tel. 46 74 45 15

## IMAGES DU TOURNOI



**Les finalistes. Dominique SINTES et  
Michaël VINCEDEAU**



Arbitre officiel ou participant...



Quelle concentration !



L'insouciant gaité de la foule des spectateurs...



Face à la souffrance des joueurs.

# Ronde de Saintonge

## COMMENTAIRES D'UN PILOTE

Etant directement concerné par l'évènement qui s'est déroulé à BUSSAC le 24 Juin dernier, je tenais à donner mes impressions sur cette première ronde de Saintonge.

Toute d'abord, je tiens à remercier tous les supporters et bénévoles du Foyer Rural qui ont participé à cette expérience nouvelle à BUSSAC, ainsi que la Municipalité qui a permis sa réalisation.

J'avoue que j'ai été heureux lorsque l'Ecurie GOULBENEZE a proposé BUSSAC comme commune pouvant accueillir le rallye car c'est là une belle opportunité pour une commune d'être choisie pour recevoir une course d'un niveau national.

Je pense que la popularité d'une commune se fait également par ce genre de manifestation et qu'il faut savoir la conserver (je ne citerai en exemple que la commune de BORDS et ses commerçants qui ne laisseraient pas leur place pour le passage du rallye d'Automne).

De plus, cette ronde s'est déroulée dans de bonnes conditions, aucun incident majeur n'étant venu troubler cette journée.

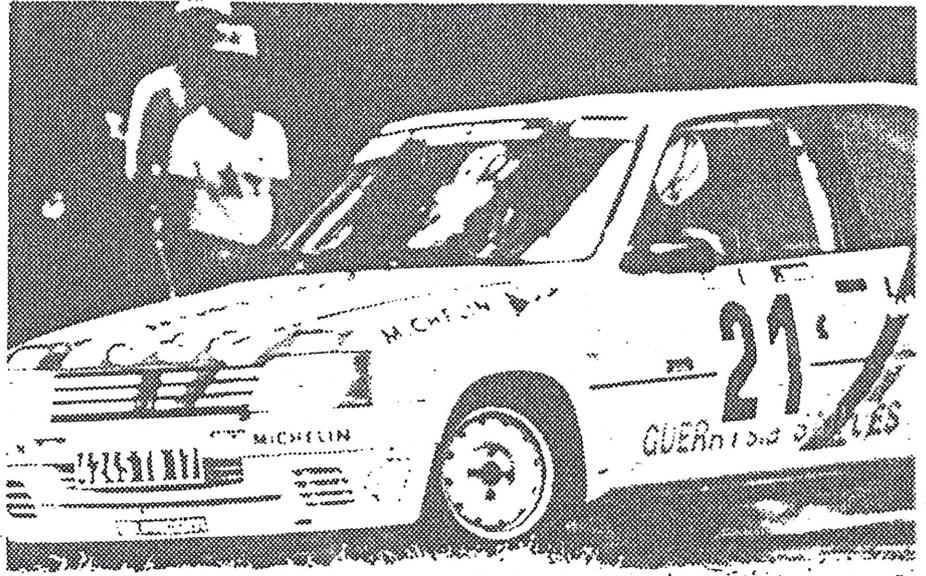
Les gens que j'ai pu rencontrer après ce week-end m'ont, en majorité, confirmé leur enthousiasme.

Bien sûr, tout n'était pas parfait mais c'était une première...

Tous les avis sont bons à prendre en considération... seule l'intolérance de certaines personnes m'a choqué et je considère cette réaction comme anti-sportive !

Quoiqu'il en soit, je garderai un très bon souvenir de ce week-end et je me fais le porte-parole de mes amis pilotes qui ont beaucoup apprécié ce circuit et l'ambiance qui y régnait.

A l'année prochaine peut-être.....



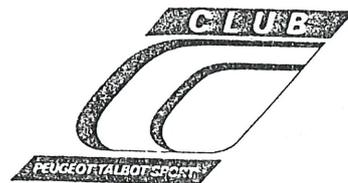
Un virage difficile



# Ronde de Saintonge



A.S.A. COGNAC



21, V' LA POPAUL !

En ce 25 juin, à midi, j'ai même rencontré deux Bussacais heureux, et moi aussi puisque j'étais avec eux.

J'allais à la Salle Saintonge pour escorter notre trésorier du F.R. qui portait le bilan du premier rallye sur la section de Bussac à son homologue de l'Ecurie Goulebeneze A.S.A. Cognac.

Un beau succès que ce premier Rallye National de Saintonge.

Succès complet quant à la partie mécanique et sportive, à laquelle les responsables, M. Robin en tête, s'affairaient depuis plus d'un an.

Le spectacle était aussi bien à l'épingle à cheveux de Montvolland que dans la ligne droite de Charmeneuil. Et quelle émotion aux Chobelets quand la 205 Rallye de Paillé-Paillé nous a semblé en difficulté ; et quand elle a crevé, heureusement que les copains sur le bord du circuit ont soulevé la voiture ! Cette n° 21, on la guettait à tous les tours : et pour ne pas nous décevoir, elle a fait partie des 51 à l'arrivée.

Bravo Popaul ! Vous aviez beau connaître le parcours dans tous ses détails, vous avez su éviter les embûches de dernière minute.

Et bravo aussi à Marlène, car tenir ses yeux fixés sur une carte pendant dix heures, nécessite un grand courage. Votre place de 22ème, vous l'avez bien méritée.

Et si le public n'a pas été aussi nombreux que les organisateurs l'espéraient, c'est parce que... "la première fois va devant" !

*Nous en étions tous à notre première organisation d'un rallye automobile : certains détails ont été oubliés, mais que cela nous serve de leçon..... pour la prochaine fois.*

*Car il y aura une prochaine fois : j'ai souhaité à nos sympathiques garagistes que cette course dure au moins trente ans. Mais dans trente ans, je ne pense pas que je tiendrai une caisse ! Et eux ne courront plus sans doute.*

*"Mais il y a le petit".*

*Janine Castillon*



Photo J.P. Chabiron

## MUSIQUE A BUSSAC

Une soirée intéressante, vendredi 19 mai, avec ce concert donné par l'Ensemble d'instruments à vent (direction F. Ethuin) et la chorale d'adultes du conservatoire de Saintes (direction J.M. Thauré).

Devant une salle bien remplie (Bussacais et accompagnants des concertistes), ces deux formations ont présenté le fruit d'une année de travail: du baroque à la chanson harmonisée, en passant par le jazz et la musique de film, un spectacle varié qui a su retenir toute l'attention des spectateurs.



## UNE CLASSE INATTENDUE

Samedi 18 Juin, Bussac rendait hommage à Mlle Jeanine Coste, son institutrice (et directrice) depuis 29 ans, appelée à prendre une retraite bien méritée.

Organisée par les parents d'élèves et la municipalité, cette manifestation réunissait nombre d'habitants de la commune. On remarquait aussi la présence de M. G. Blier, inspecteur d'académie, de M. Gazio inspecteur départemental et de M. Ph. Marchand

C'est devant près de 300 personnes qu'il lui a été demandé de prendre place derrière son bureau pour une leçon bien particulière : en effet, elle n'avait pas devant elle les enfants de son cours habituel mais des élèves et anciens élèves de 6 à 35 ans, représentant chacun une des 29 années de son exercice à Bussac.

Après l'appel, chacun prenait sa place pour la leçon préparée, une fois n'est pas coutume, par les parents d'élèves sur un tableau géant : calcul, lecture et bien sûr morale " A l'oeuvre on connaît l'ouvrier, à l'impossible nul n'est tenu ".

L'inspecteur départemental procédait alors à une inspection de la classe...

M. le maire lui remettait alors de façon très officielle sa " médaille du travail ", une galette monumentale représentant une salle de classe, commémorant ainsi son activité d'organisation de la restauration scolaire.

La générosité des habitants de la commune permettait aux élèves de sa dernière classe de lui offrir quelques objets utiles pour une retraite active: vélo, magnétoscope et autres cadeaux.

M. G. Blier, Inspecteur d'Académie puis M. G. Chapuis prenaient ensuite la parole pour témoigner des nombreuses qualités de Mlle Coste reconnues tant au niveau professionnel que dans la vie associative de la commune.

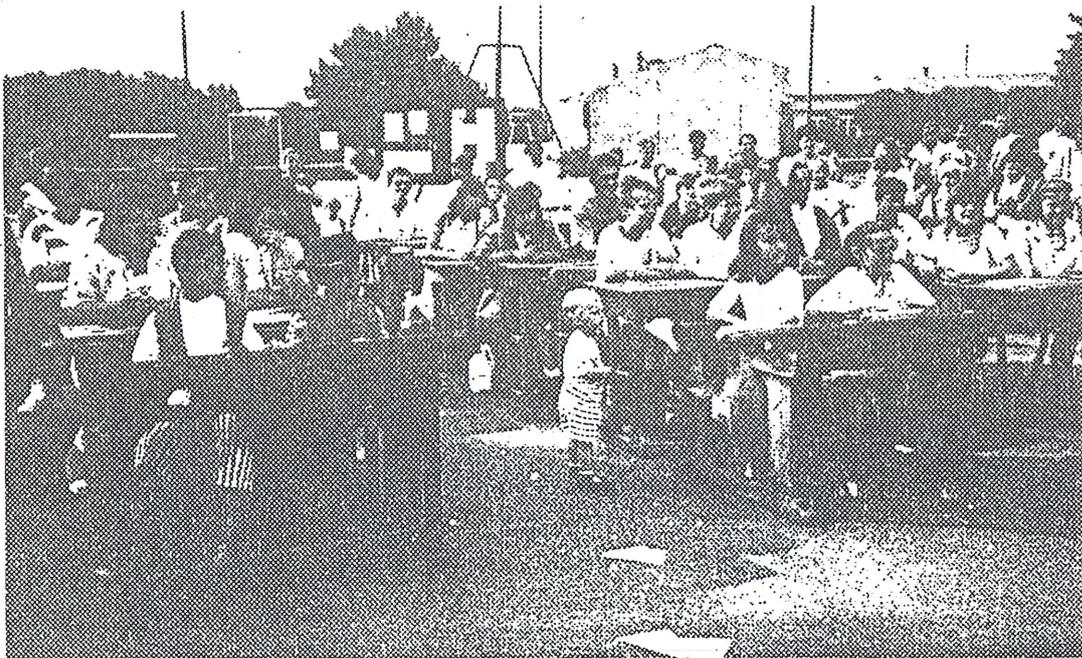
Le verre de l'amitié, offert par la municipalité, qui réunissait tous les acteurs et spectateurs de cette soirée, ne scellait pas encore un adieu puisque Mlle Coste anime toujours la section de gymnastique féminine au sein du Foyer Rural.

Devant un tel élan de sympathie, on imagine bien volontiers que beaucoup auraient aimé lui dire cette petite phrase " Dis, Mlle Coste, tu restes à Bussac ? ".

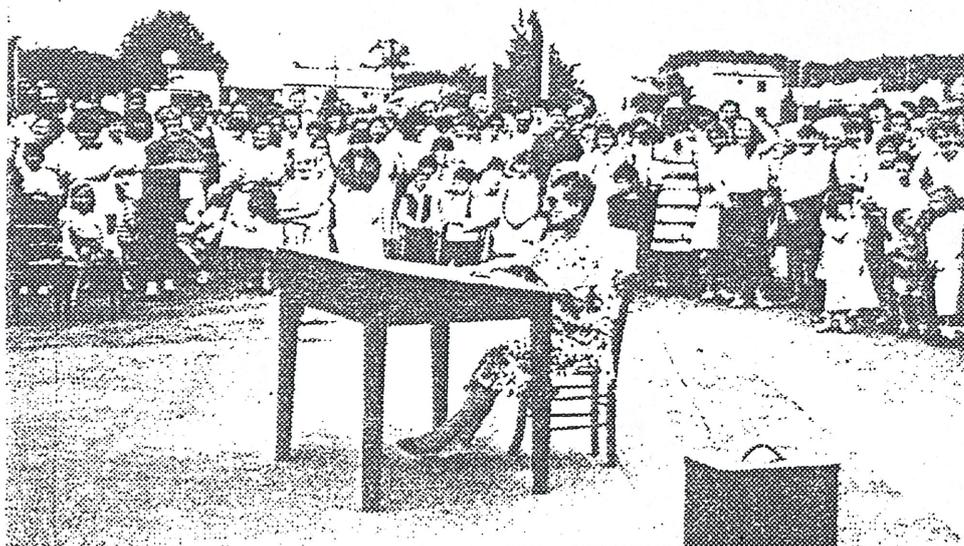


Mlle COSTE remercie du fond du coeur, tous les organisateurs et toute la commune de Bussac, de la sympathique et touchante réception préparée avec minutie, tact et discrétion en l'honneur de son départ en retraite.

Merci à tous, je ne vous oublie pas.



Mlle COSTE face à 29 années de classe



**Les félicitations de M. le Maire  
en présence d'une nombreuse assemblée**



**La Révolution à l'école, lors de sa fête annuelle**



# CONSEIL D'ECOLE

En présence de M. BEDOCHAUD, Maire-Adjoint, le Conseil d'Ecole s'est réuni à l'Ecole le Samedi 20 Mai à 9h.

Après une présentation de livres pouvant être utiles à l'Ecole (Encyclopédie, série historique, etc....) par la section Bibliothèque du Foyer Rural, l'ordre du jour a été abordé :

## I - Travaux à l'Ecole -

- Restaurant Scolaire : issue de secours et aménagement d'un vestiaire pour le personnel de service.

- Maternelle : installation d'une porte fermant les W.C. et possibilité d'ajouter deux cuvettes supplémentaires.

- Cuisine : étude d'un plan en vue d'un début d'aménagement du local.

Un store est demandé à la fenêtre.

- Douche pour le personnel de service : plusieurs possibilités sont à l'étude.

- Chariot pour la cuisine : un chariot plus petit semblerait utile.

## II - Effectifs de l'Ecole à la rentrée 89 -

. Maternelle	30
. C.P. - C.E.1	26
. C.E.2 - C.M.1	27
. C.M.1 - C.M.2	26

## III - Voyages Scolaires -

La classe maternelle et le C.P. - C.E.1 iront à ROYAN par le train le 20 Juin.

Pour les deux autres classes une visite de la Corderie Royale et du Musée de la Marine de Rochefort est envisagée fin Juin.

## IV - Coopérative Scolaire -

Les tarifs sont maintenus pour l'année scolaire 89/90.

.../...

V - Participation aux frais de piscine -

Le Conseil d'Ecole confirme une participation des Parents d'élèves de 4 F. par élève et par séance.

Le problème du "chômage" et des "familles nombreuses" est discuté.

VI - Manifestations sportives (Classe de M. GUITER)

Le 26 Mai les élèves se rendront à Saint-VAIZE pour une compétition USEP.

Le 10 Juin aura lieu un Challenge-Sportif à SAINTES. Il faudra quatre parents d'élèves pour accompagner les équipes.

VII - Budget de l'Ecole -

Comme l'an dernier : 9 000 F. pour l'école, 1 000 F. pour le téléphone et 5 000 F. pour les voyages et la piscine.

VIII - Etude de l'Anglais à l'Ecole -

En principe, à la rentrée scolaire 89/90, les élèves de C.M.2 devraient bénéficier de deux heures d'Anglais par semaine.

IX - Fusion des deux écoles -

A la rentrée, il n'y aura plus qu'une seule Ecole : l'Ecole Mixte de Bussac-sur-Charente.

X - Contrat bleu -

Une réunion ayant lieu à Boyardville le Samedi 3 Juin, Mme POMMIER représentera la Commune, le Foyer Rural et l'Ecole.

XI - Fête de l'Ecole -

Elle se déroulera le Samedi après-midi 17 Juin sur le thème : "1789 dans les Campagnes".

## Contrat d'aménagement du temps de l'enfant

(ancien contrat bleu)

A la veille de la mise en place du nouveau contrat d'aménagement du temps de l'enfant pour 1989-90, il semble utile de revenir sur le contrat 1988-89 pour féliciter tous les animateurs de son parfait déroulement.

D'ailleurs le bilan financier joint ne peut qu'en témoigner. (rappelons que la subvention obtenue fut de 19 000 F.).

Les élèves de l'école ont pu bénéficier pendant et hors le temps scolaire de centaines d'heures d'informatique, d'une bonne formation aux jeux de raquettes (tennis de table, mais aussi tennis), d'une sérieuse approche des livres à la bibliothèque, et enfin, pendant le temps scolaire, d'une nouveauté : l'initiation à la musique à l'école par un professeur diplômé en pédagogie musicale.

Nous ne pouvons que remercier tous ceux qui ont contribué à cette réussite (en particulier les animateurs, la Municipalité, le Foyer Rural Municipal et la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports) et à espérer qu'il en sera de même cette année pour les 109 élèves de l'école.

### Rappel de l'équipe d'animation (1988-89)

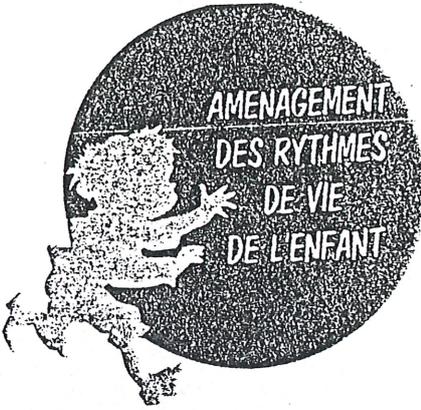
- Coordonnateur     Jean GUITER
- Les Enseignants
- Informatique     Valérie BORDET  
Valérie MARCOUILLER
- Tennis de table    Serge PROUZAT (Animateur cantonal)  
Michel CHABOT  
Valérie CHABOT  
Stéphane CHABOT  
Christophe MONGET
- Enseignement musical  
Agnès GUERIN
- Bibliothèque     Marie-Christine POMMIER  
Marie-Christine DURAND  
Liliane FOUQUET  
Claudine PATROUILLAULT  
Marie-Jo CHAPUIS  
Yvette MONGET  
Chantal CHABOT  
Mme VRILLON

Le Coordonnateur,

J. GUITER



La Rochelle, 4 Août 1989



Le Directeur Départemental

à

Monsieur le Maire de la  
Commune de

à l'attention de

Madame ou Monsieur le Coordonnateur

Réf : 1758/DV/CD

Objet : Aménagements des Rythmes  
de Vie des enfants  
Bilan financier des actions  
pour l'année scolaire  
1988/89

Monsieur le Maire,

Vous avez pu constater, à la réception du dernier avenant au contrat initial d'Aménagement des Rythmes de Vie des enfants de votre commune, que l'intégralité de subvention de l'Etat, primitivement prévue, vous sera attribuée ; l'ultime versement devant vous parvenir à une échéance très prochaine.

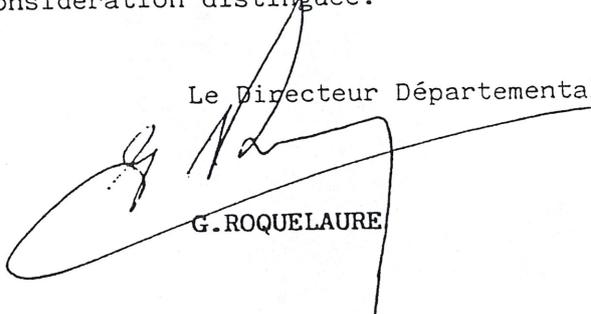
Je tenais à vous adresser mes félicitations et mes remerciements ainsi qu'à toute l'équipe d'animation et d'encadrement de cette opération novatrice et par conséquent complexe à mettre en place et à gérer.

Je sais les difficultés que vous ont occasionnés les délais dans les versements des subventions de l'Etat. Je m'emploierai, pour l'année qui vient, à en réduire les échéances.

Je me permets de vous mettre une nouvelle fois à contribution pour l'élaboration d'un bilan financier de l'opération. C'est pourquoi, je joins à ce courrier une fiche succincte que vous voudrez bien faire renseigner selon les données qui sont en votre possession et me retourner pour le 10/09/1989.

Dans cette attente, je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental

  
G. ROQUELAURE

# Rentrée 89 à la Maternelle



Ciel!  
Les vacances  
c'était bien



Je pensais voir  
autre chose!



C'est toi  
qui le dit!



Heureusement  
que ma sœur  
est avec moi

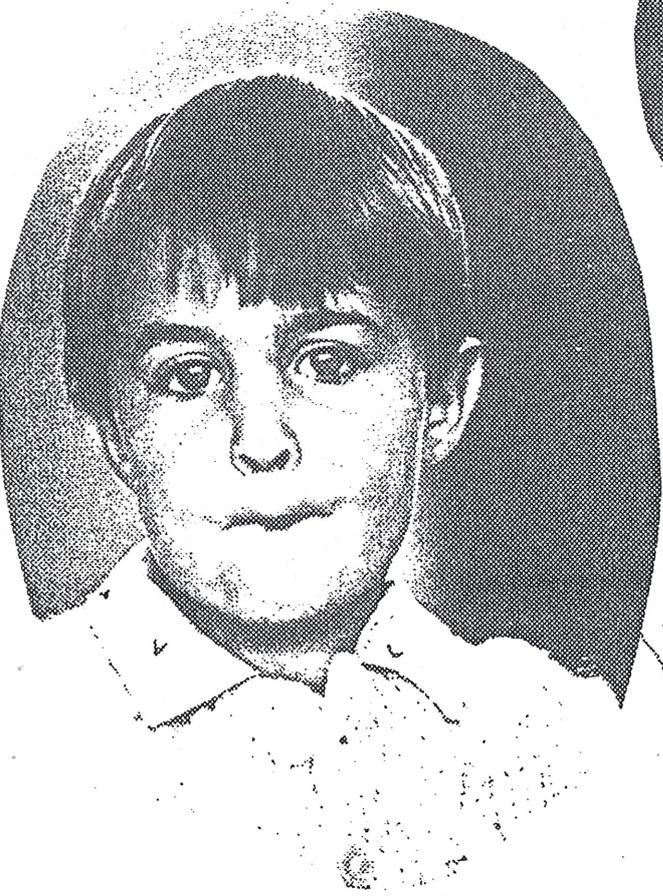


T'as de  
beaux yeux  
tu sais!

Allo Maman,  
M'écoutes pas à 5 heures



Oui, mon cher  
ses Sechelles, c'est super

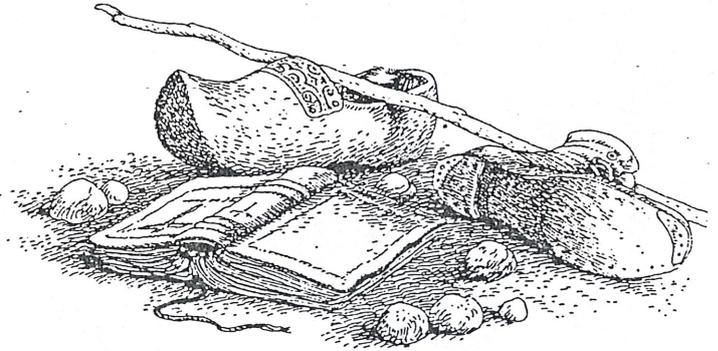


Promis Maîtresse,  
j'la boucle

1840-1850

## DIFFICILE RENTREE DES CLASSES

La loi Guizot du vingt huit juin 1833 sur l'instruction primaire demandait à chaque commune de se doter d'une école ou, à défaut, de s'associer aux communes limitrophes dans ce but et de pourvoir au salaire de l'instituteur par six centimes additionnels des contributions foncières et mobilières. Cette loi introduisait dans le programme scolaire, l'enseignement de l'orthographe et de la grammaire restées accessoires jusque là. On entreprenait donc de former les maîtres à cet usage. Voici, à travers le registre des délibérations du conseil municipal, les répercussions de cette loi au niveau de notre commune.



### Salaire de l'instituteur et "classes de niveau":

Extrait quelque peu surprenant d'un compte rendu (1840) "taux de la rétribution mensuelle qui doit être payée à l'instituteur communal ..."

*Le conseil, après avoir mûrement délibéré, fixe ainsi qu'il suit le taux de la rétribution mensuelle*

*Par chaque élève apprenant :*

- à lire seulement	1 f 25
- à lire et écrire	2 f
- apprenant en outre le calcul et le système légal de poids et mesure	2 f 50"

En outre, six élèves indigents sont admis gratuitement à l'école. Auront-ils droit au programme plein tarif ?

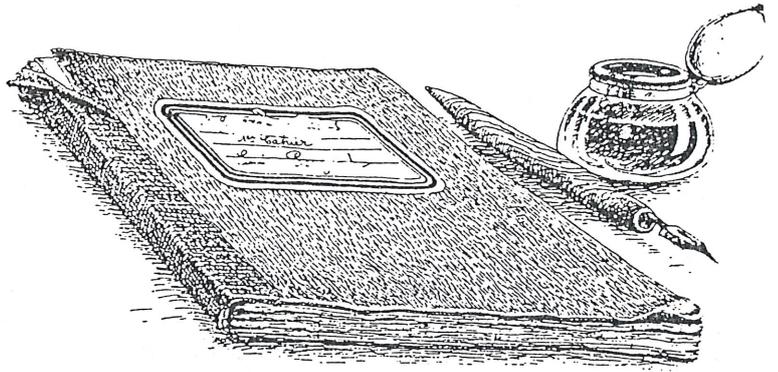
De toute façon, dès le premier janvier 1841, il n'y a plus d'instituteur communal à Bussac et la place restera vacante de longues années. Un autre texte éclaire la situation dans laquelle se trouve l'enseignement primaire dans la commune, à cette époque :

### "Demande d'une gratification pour Melle Chauvet, institutrice.

*Aujourd'hui, vingt et un décembre mil huit cent quarante cinq, le conseil municipal de la commune de Bussac s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mr le Maire. Etaient présents, Mrs de la Laurencie maire, Durand adjoint, Arnaud, Mesnard, Couraud, Tallet, Villain, Fevrier, Vinet Isaac, Vinet Jean, Mercier, Cartier. Mr le maire a exposé ce qui suit : Depuis longtemps la commune de Bussac est sans instituteur, et cet état menace de se prolonger indéfiniment vu le peu de ressource que la localité offre à un instituteur. Les jeunes gens qui se donnent à ces fonctions sont en général fils de familles peu aisées et la modique somme qui leur est allouée dans une commune comme la notre, réunie même à la rétribution mensuelle des élèves, est évidemment insuffisante, surtout lorsque le nombre moyen des élèves n'est que de 14 comme dans Bussac, y compris les indigents. Le voisinage de Saintes ou se trouvent des écoles primaires de divers degrés, établira toujours d'ailleurs une concurrence fâcheuse au point de vue de l'intérêt de nos instituteurs. Aussi, et sans doute à raison de ce qui précède, les jeunes gens qui se présentent, de loin en loin, pour s'établir instituteurs dans notre commune se retirent-ils découra-*

gés dès le premier moment, et le petit nombre de ceux qui ont témoigné le désir de passer outre, n'a pas offert à notre comité local des garanties suffisantes. Cependant la commune n'est pas entièrement dépourvue des moyens de faire instruire ses enfants. Elle possède une institutrice brevetée, Melle Chauvet, qui non seulement donne avec un véritable succès des soins aux jeunes filles, mais qui encore se trouve autorisée, en l'absence d'un instituteur communal, à recevoir dans son école, de petits garçons. Melle Chauvet ne reçoit aucun traitement de la commune et néanmoins, elle instruit les enfants indigents portés sur la liste officielle, arrêtée par le maire et le conseil. Dans cet état de chose, le conseil est appelé à délibérer sur la question de savoir s'il ne convient pas d'allouer à Melle Chauvet, à titre de gratification, une portion des fonds votés pour l'instruction primaire dans cette commune, et qui se trouvent libres et sans emploi, prélèvement fait des sommes affectées au loyer et à l'entretien du matériel de la maison d'école ; ces fonds libres pouvant s'élever à cinquante francs. Après avoir délibéré sur l'exposé ci dessus, le conseil a été d'avis à l'unanimité, que Mr le maire soit autorisé à délivrer à Melle Chauvet, pour l'année 1846, un mandat de cinquante francs environ, à prendre sur les fonds restés libres après l'acquittement des dépenses nécessitées par le service de l'instruction primaire dans cette commune pendant le même exercice. La dite somme sera offerte à Melle Chauvet, comme gratification provisoire, et à la condition que cette institutrice soit autorisée à recevoir comme par le passé, de petits garçons dans son école, et qu'elle instruisse les enfants indigents inscrits sur la liste dressée par Mr le maire. Fait les jour, mois et an que dessus et ont signés les membres du conseil..."

Ce texte est intéressant à plus d'un titre : on note le peu de ressources de la commune, le salaire de misère attribué à l'enseignant, et la scolarisation des filles dès cette époque (la mixité dans les écoles n'apparaît qu'avec la loi Hériot en 1926). A cette époque, la scolarisation des garçons est prioritaire; on relève déjà la concurrence des établissements scolaires saintais.



## La maison d'école

Voici à ce propos, le texte d'une autre délibération intitulée:

*"Acquisition d'une maison d'école refusée"*  
 ... "Mr le maire a exposé qu'aux termes des circulaires préfectorales et notamment de celle insérée au recueil des actes administratifs n°11 an 1842, il était de son devoir d'appeler l'attention du conseil sur la nécessité d'acquérir ou de construire une maison d'école communale en conformité de la loi... Et, après avoir donné au conseil lecture des passages de cette instruction relative au sujet énoncé, mon dit sieur le maire a déclaré devoir céder la présidence de l'assemblée et s'abstenir de diriger les débats à venir parce qu'il se trouvait intéressé dans la solution qui pouvait en résulter; en conséquence il a appelé au fauteuil le sieur Durand, adjoint, lequel a refusé de l'occuper pour des motifs exactement semblables. Le conseiller premier inscrit ayant été appelé à son tour, Mr Arnaud, présent à la séance, a occupé le fauteuil. Il a été exposé ensuite que Mr de la Laurencie, propriétaire d'une maison sise au village des Bacheliers, point central de la commune, la céderait volontiers à la commune à prix débattu ou fixé par expert, si le conseil croyait devoir en autoriser l'acquisition, pour y loger un instituteur et y établir une maison d'école que Mr l'inspecteur des écoles primaires, lors de son dernier passage par la commune, avait paru approuver la position et les convenances du local indiqué; qu'ainsi il y avait à délibérer, 1° sur le fait de savoir si la commune devait se mettre en mesure d'acquérir ou de construire une maison d'école, 2° si elle devait fixer son choix sur celle qui lui était indiquée ci dessus.

Sur quoi, après avoir délibéré, le conseil considérant qu'avant de s'engager dans une dépense aussi majeure, il était important de bien s'assurer s'il y avait obligation impérieuse et indispensable. Mais les termes de la loi sur l'instruction primaire ne formulant point cette prétendue obligation, qu'ils se bornent à exiger des communes qu'elles se mettent en mesure, soit seules soit en s'associant à des communes limitrophes de fournir un établissement convenable à une école et au logement d'un instituteur, que les expressions acquérir ou construire ne se trouvent dans aucun article de cette même loi, qu'ainsi l'obligation énoncée n'étant pas prévue par la loi... Considérant au surplus, que la situation financière de la commune est des plus défavorables, que déjà l'avenir est grevé d'une obligation stricte relative à l'acquisition du presbytère, et que les charges de toute nature qui pèsent sur les contribuables sont extrêmes, décide qu'il

n'y a lieu d'acquérir ou de construire une maison d'école communale et un logement pour l'instituteur, et que la commune doit se borner à pourvoir à cette double nécessité, comme par le passé, par voie de location d'une maison particulière. Et ont signé les membres présents du conseil municipal.."

L'instruction de nos enfants constitue maintenant une priorité incontournable. A l'heure où de nombreuses petites écoles de campagne ferment par manque de "clients" et concurrence de la grande ville, il semblait bon de rappeler l'époque où s'établissait laborieusement l'enseignement primaire dans les villages.

Où se trouvait-elle cette première école privée de moyens et "location d'une maison particulière"?

M.Christine Pommier

SYLLABAIRE.

Les Instituteurs, Institutrices, pères et mères, auront soin de faire prononcer aux enfans les syllabes, invent les accents qui sont sur les voyelles, les figures de ce syllabaire, ainsi que de l'alphabet, étant choisies dans l'histoire naturelle, les arts & métiers, la fable, la morale, la Géographie, &c. donneront aux enfans, pour peu qu'ils soient expliqués, les idées premières sur ces différentes sciences, et leur inspireront le désir de profiter par la suite de toutes les occasions qu'ils auront de s'instruire.

Ba. Ba-le-ne.	Be. Bé-le-er.	Bl. Blé-che. femelle du cerf.	Bo. Bo-rée. dou du vent, souffle la fable.	Bu. Bu-ble. bœuf sauvage.
Ca. Ca-nard.	Ce. Ce-ri-ses.	Co. Co-cagne.	Co. Co-chon.	Cu. Cu-ve.
Da. Du-grand. mors de charbon.	De. De-moi-sel-le.	Dl. Di-é-ne. dié-ne. dié-ne. dié-ne. dié-ne. dié-ne.	Do. Do-gue.	Du. Du-rat-co. rat au midi de la France.

## I N F O R M A T I O N S   M U N I C I P A L E S

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 26 Mai à 20h.45, sous la présidence de M. Guy CHAPUIS, Maire. Après lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion adopté à l'unanimité, l'ordre du jour est abordé.

### Travaux de voirie -

M. DANIAUD informe le Conseil que les employés procèdent actuellement à la fauche des bordures de routes. Ils reprendront ensuite les travaux de "La Grand'Porte" : canalisations souterraines, pose de caniveaux et bordures de trottoir pour l'écoulement des eaux pluviales.

Place des Chaumes : La Commission de l'environnement propose la pose de pavés autoblocants sur la zone de circulation et la réalisation de béton lavé sur le parc de stationnement.

Le Maire informe le Conseil de la nouvelle demande déposée par la S.C.I. "Moulin de Rochefollet" pour la réalisation d'un complexe de loisirs. Il fait part de sa rencontre avec l'Ingénieur de la D.D.E. et M. ROY. L'avis du Maire pour ce dossier, est le suivant : l'intéressé prendra en charge les aménagement de voirie et les modifications de réseaux liés à l'exécution du projet. Il fait s'engager la pétitionnaire à renoncer à tout recours envers la collectivité, si des dégâts étaient causés par les inondations.

### Adhésion de la Commune au Syndicat départemental d'électrification et approbation de la Convention relative aux travaux et à l'entretien de l'éclairage public -

Le Maire donne lecture au Conseil d'un projet de Convention entre la Commune et le Syndicat Départemental d'Electrification.

Après étude des termes de la dite convention, le Conseil décide de l'adhésion de la Commune au Syndicat et lui confie l'entretien de ses installations d'éclairage public ainsi que les travaux neufs de modernisation et d'extension. Il autorise le Maire à signer la convention.

### Information des Services Municipaux -

Le Maire rappelle au Conseil la décision prise au moment du vote du Budget Primitif 89 d'informatiser les services de la

Mairie. Il fait savoir qu'il a reçu un dossier de présentation du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (créé par l'Association Départementale des Maires) et deux propositions de matériel. Une démonstration a également été faite en présence de quelques représentants du Conseil Municipal. Après réflexion, il est décidé d'opter pour la première proposition qui semble être suffisamment performante pour une commune de l'importance de la nôtre. Le Conseil accepte donc l'adhésion au Syndicat pour 4 500 F. et l'acquisition du matériel pour un total de 41 397 F. (1er versement de 29 397 F. + 4 annuités de 3 000 F. à compter de 1990).

L'adhésion nécessite la désignation de délégués : M. PIMIENTA est désigné comme titulaire, Mmes POMMIER et GARLOPEAU comme suppléantes.

#### Salle de réunion : Projet de convention entre la Commune et le Conseil de Chrétiens -

Le Maire expose au Conseil qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition de la salle de réunion réalisée par la Commune pour le Conseil de Chrétiens. Il donne lecture d'un modèle de convention.

Le Conseil en accepte les termes et autorise le Maire à la signer avec un responsable du Conseil de Chrétiens. Il est aussi prévu l'acquisition de deux tables pour aménager ce local.

#### Modification des Statuts du S.I.V.O.M. -

Le Maire expose au Conseil que le Président du S.I.V.O.M. lui a notifié la délibération du Comité Syndical qui propose la modification des Statuts, portant sur la composition du Bureau Syndical (pour une meilleure représentation des différents cantons, la représentation par trois vices-présidents serait souhaitable). Le Conseil accepte cette proposition.

#### Compte-Rendu de la réunion de la Commission des Affaires Scolaires -

Madame POMMIER rend compte de la réunion qui s'est tenue à SAINTES, relative à la scolarisation sur SAINTES d'enfants domiciliés en communes rurales. Il en ressort que la répartition des dépenses serait assurée par le S.I.V.O.M. Il s'agirait d'une imposition syndicale et non pas communale. Il va être procédé à une étude du "coût sivomal par enfant".

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 13 JUIN à 20h.45, sous la présidence de Guy CHAPUIS, Maire.

### Ronde nationale de Saintonge -

M. le Maire salue la présence de M. PAILLE venu présenter le programme de la Ronde Nationale de Saintonge, épreuve automobile qui empruntera certains chemins de notre Commune (La Tournerie, Les Choblets, Montvolland, Le Paviot, Les Ablains, Charmeneuil, Arrivée aux Ablains). La question de la participation du Foyer Rural est posée : elle sera débattue en réunion du Conseil d'Administration. Quant à la position de la Municipalité, elle se résume en deux points :

- Que toutes les conditions de sécurité soient prises et que tous les riverains soient prévenus du passage de la Ronde ;
- Le Maire souligne l'intérêt sportif et publicitaire de la manifestation et souhaite que toutes les précautions soient prises par les organisateurs, afin d'en assurer le succès.

### Départ à la retraite de Melle COSTE -

Le Maire rappelle au Conseil que le 18 Juin aura lieu la cérémonie de départ à la retraite de Melle COSTE. Le vin d'honneur étant offert par la Commune, il invite les membres du Conseil à participer à sa préparation. Pour le reste, ce sont les parents d'élèves qui organisent la manifestation et achètent les cadeaux.

### Informatisation de la mairie -

Mmes POMMIER et ALLINAND donnent quelques informations sur le stage auquel elles participent pour la facture gestion informatique du secrétariat.

### R.M.I. -

Dans le cadre du Revenu Minimum d'Insertion, deux bénéficiaires pourront effectuer des Activités d'Intérêt Général auprès de la Collectivité, moyennant une participation financière de la Commune.

### Prix du Ticket de Cantine -

Le Conseil, en accord avec le Régisseur, décide de porter le prix du repas de 7,85 F à 8,00 F., pour l'année scolaire 89/90.

### Projet d'aménagement d'un terrain d'activités sportives -

Le Maire informe le Conseil que le Conseil Général a accordé une subvention de 27 720 F. à notre Commune pour la construction d'un Mini-Golf. M. BEDOCHAUD présente de ce fait le projet d'aménagement du terrain situé près du terrain de football en terrain de boules + Mini-Golf + terrain d'entraînement pour les enfants de l'école de Football (terrain à 7).

### Culture en chemins

Mme POMMIER présente le dossier intitulé "Culture en chemins": cette Association se propose de développer l'action culturelle en milieu rural de deux façons :

- d'une part, une série de débats, rencontre et colloques échelonnés du 16 au 20 OCTOBRE 1989 et ouverts aux élus, associations, artistes, etc....
- d'autre part, une programmation de spectacles pour tous les publics proposés aux grandes et petites communes rurales pendant la deuxième quinzaine d'Octobre. La Commune se propose de réserver un spectacle.

### Réduction du montant de la subvention allouée au F.R.M. -

Le Maire explique au Conseil que, compte-tenu des travaux d'aménagement de la cuisine du Foyer Rural auxquels l'Association souhaite participer financièrement, et afin d'éviter de lui faire verser la dite participation, il serait plus simple de réduire le montant de la subvention annuelle.

Le

Conseil accepte cette proposition et considère que la subvention mandatée au Foyer Rural Municipal sera de 3 500 F. au lieu de 12 000 F. inscrits au Budget supplémentaire 89.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le 3 septembre 1989 à 9 h 30. Tous les membres étaient présents.

### Course pédestre -

Comme suite à la demande de M. CLERFEUILLE, organisateur de la course pédestre du 10 septembre, conjointement avec le Foyer Rural Municipal, le Conseil Municipal offrira le vin d'honneur et participera à la remise de coupes aux lauréats.

### Terrain de sports -

Après examen de différentes propositions, le Conseil Municipal retient celle de l'entreprise Gaudy - Bonneau pour les travaux d'aménagement du terrain d'entraînement de football et du terrain de boules.

L'engazonnement du terrain de football et l'empierrement du terrain de boules seront réalisés par le personnel communal.

### Logements communaux -

Deux demandes de location concernant le logement libéré par Mlle COSTE ont été reçues. Le Conseil Municipal décide d'attribuer ce logement au premier demandeur.

### Enfants non scolarisés à Bussac -

Le maire expose que le président du SIVOM de la région de Saintes lui a notifié par lettre du 17 juillet 1989 la délibération du Comité Syndical adoptée lors de sa réunion du 13 juillet 1989, proposant la modification des statuts du Syndicat portant sur l'extension des compétences du SIVOM aux affaires scolaires. Il donne lecture de la délibération du SIVOM ainsi que des statuts modifiés et demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur ces propositions visant à financer ces charges au moyen de contributions directes calculées en deux parties :

- l'une correspondant aux 2/3 de la charge de chaque commune de résidence.
- l'autre comprenant 1/3 du total général réparti syndicalement en fonction de la dotation globale de

fonctionnement, selon la même clé de répartition actuelle des dépenses du SIVOM.

Le maire rappelle à cette occasion les efforts engagés depuis plusieurs années afin d'assurer aux enfants de la commune de bonnes conditions de scolarisation (mise en place d'une garderie, aménagement du restaurant scolaire, d'une salle d'activités, des cours de récréation...) et souhaite, en conséquence, que les habitants de la commune accordent la préférence à leur école.

#### Commissions -

Le maire rappelle au Conseil qu'à la suite des élections municipales de mars 1989, quatre commissions ont été constituées :

- 1- la Commission des bâtiments communaux, animée par M. France BEDOCHAUD, maire-adjoint,
- 2- la Commission des affaires sociales, animée par Mme Nicole GUITER, maire-adjoint,
- 3- la Commission voirie, animée par M. Jean DANIAUD, maire-adjoint,
- 4- la Commission environnement, animée par Mme Marie-Christine POMMIER, maire-adjoint.

Ces commissions sont ouvertes à toute personne extérieure au Conseil municipal. Aussi, si vous êtes intéressés, vous êtes invité à vous faire connaître auprès de Mmes et MM. les maires-adjoints ou auprès de la secrétaire de mairie, au plus tard le 20 octobre 1989.

#### Intégration d'un chemin dans la voirie communale -

Le maire donne lecture au Conseil de la délibération du 26 mai 1969 par laquelle l'assemblée délibérante de l'époque acceptait la donation faite par M. Pierre FORT de son allée privée à la Commune.

Afin de pouvoir faire inclure de chemin cadastré section AE N° 522 dans sa voirie communale, le Conseil accepte qu'il soit procédé à une enquête d'utilité publique.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Réunion du Conseil Municipal du 3 septembre à 10 heures

### Elections sénatoriales

Conformément à la circulaire préfectorale du 21 août 1989, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants.

Ont été désignés, dès le premier tour à la majorité absolue :

Délégués titulaires : M. Jean DANIAUD  
Mme Nicole GUITER  
Mme Marie-Christine POMMIER

Délégués suppléants : M. Michel BERNIARD  
M. René BOURAUD  
Mme Françoise DURAND

Monsieur Guy CHAPUIS, maire, électeur au titre de Conseiller Régional, n'était pas candidat.



Le Sénat est, avec l'Assemblée Nationale, l'une des Assemblées qui composent le Parlement. Les Sénateurs, comme les Députés, votent la loi et contrôlent l'action du Gouvernement. La Constitution confie au Sénat une mission particulière de représentation des Collectivités Territoriales. Il est le Grand Conseil des Communes de France.



Monsieur le Maire,

**PRESENCE VERTE** : la Télésécurité des personnes qui répond au souci de protection de vos administrés.

Personnes seules, malades, isolées ou personnes âgées peuvent, 24H. sur 24H., compter sur une intervention appropriée à leur problème.

Pour ce faire, chaque abonné est équipé d'un transmetteur relié au réseau téléphonique ; grâce à une télécommande, chacun peut déclencher, même à distance, l'alarme.

Notre équipe du centre de réception analysera cet appel et mettra en place la procédure adaptée (intervention des voisins, proches, médecin traitant, services d'urgence...).

Nous assurons ainsi notre mission :

**Ecouter - Comprendre - Agir**

La force des réseaux mutualistes que vous connaissez, **Groupama - Mutualité Sociale Agricole - Aînés Ruraux**, nous permet de proposer ce service à un coût modique : 165F. par mois (abonnement - location - maintenance) afin de rester accessible à tous.

Je me tiens à votre disposition à notre Bureau Permanent :

**52, Cours Lemer cier 17100 SAINTES - Tél. : 46.93.49.88**

Le Conseiller Commercial,  
G. BARILLON



**Charente-Maritime**  
*Terre et mer, les éléments de la réussite.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
DU DÉPARTEMENT

MG/PP

La Rochelle, le

10 JUIL 1989

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL  
DE LA CHARENTE-MARITIME

à

Mesdames et Messieurs  
les Maires du Département  
de la CHARENTE-MARITIME

OBJET : Elimination des épaves automobiles.

Dans le dessein de poursuivre l'élimination des épaves automobiles en Charente-Maritime, je vous rappelle que j'ai décidé de conclure un contrat avec des entreprises de notre Département chargées de détruire les carcasses de véhicules.

C'est ainsi qu'un contrat a été signé par une entreprise de votre secteur et moi-même au nom et pour le compte du Département.

Le contrat prévoit la reprise des carcasses selon diverses procédures qui varient en fonction de la nature juridique du terrain où sont déposées les épaves et selon que celles-ci sont identifiables (c'est-à-dire munies d'un numéro d'immatriculation) ou non.

1° NATURE JURIDIQUE DU TERRAIN :

Deux cas peuvent se présenter : les épaves peuvent être situées sur un terrain privé ou sur un terrain dépendant du domaine public.

**Conseil Général de la Charente-Maritime**

A) Terrains privés :

Il appartiendra à l'entreprise contractante de recueillir elle-même, préalablement à l'enlèvement des épaves, l'accord des propriétaires des terrains où elles sont déposées.

B) Terrains dépendant du domaine public :

1. - Terrains dépendant du domaine public communal.

Les ordres de service délivrés à l'entreprise par mes soins et établis d'après les renseignements que vous m'aurez fournis, vaudront pour l'entreprise autorisation de pénétrer sur ces terrains pour procéder à l'enlèvement des épaves.

Il va de soi cependant que l'entreprise sera invitée à se mettre au préalable en rapport avec vous, comme d'ailleurs avant toute opération d'enlèvement effectuée sur le territoire de votre commune.

2. - Terrains dépendant des domaines du Département ou de l'Etat.

Bien entendu, les ordres de service vaudront également autorisation de pénétrer sur les terrains.

2°/ DISTINCTION DES EPAVES IDENTIFIABLES ET DES EPAVES NON IDENTIFIABLES

Les épaves à enlever sont considérées comme identifiables lorsqu'elles sont munies d'un numéro minéralogique.

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Une collecte d'objets encombrants sera effectuée dans la commune le **mercredi 11 octobre**.

(appareils électroménagers, ferrailles, cadres de bicyclettes, matelas, d'une manière générale tout ce qui n'est pas habituellement collecté, à l'exclusion de tous gravats, briques, pierres...etc).



L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE  
organise

## UN RAMASSAGE DE TEXTILES ET VÊTEMENTS USAGÉS

JEUDI 5 VENDREDI 6 OCTOBRE 1989

\* DEPOSER VOS SACS DANS LA COUR DE LA MAIRIE.

★ Tout peut servir: vêtements, rideaux, draps, couvertures, chiffons, vieilleries, etc... neufs, défraîchis, troués...

## DIVAGATION DES CHIENS

Une poubelle ça va,  
deux poubelles bonjour les dégats !  
Ayez pitié de vos voisins  
surveillez vos chiens !



